

FNEC FP-FO 81

**Abandon de la mobilité imposée
et de l'interdiction d'affectation
dans l'établissement scolaire de leur enfant !**

**Une VICTOIRE
à mettre sur le compte de la mobilisation des AESH du Tarn
avec la FNEC FP FO !**

Chers collègues,

le SNUDI FO 81 a été reçu en audience avec la FNEC FP FO vendredi 6 septembre auprès du Directeur des Ressources Humaines de l'Académie de Toulouse, du Directeur de la Direction des Personnels de l'Appui à la Scolarité et de la Secrétaire Générale de la DSDEN du Tarn.
L'objet de cette audience: revenir sur la gestion départementale des AESH et poser les revendications des AESH dans ce cadre-là.

Ainsi, la délégation a mis en avant la question des affectations des AESH dans le Tarn liées à la mobilité imposée et l'interdiction d'affectation dans les établissements de ses enfants : les AESH ne sont ni des cadres ni des pions. Leur situation souvent précaire doit être prise en compte notamment à l'occasion de nouvelles affectations. Dans le cadre de cette nouvelle année scolaire, les AESH et FO n'avaient toujours pas été entendus : à Lavaur, les AESH référentes demandaient aux AESH du PIAL où étaient scolarisés leurs propres enfants; sur les emplois du temps des AESH, apparaissait encore la mention "dernière année dans cette école" ou encore une annotation relative au lieu de scolarisation des enfants des AESH. **Lors de la dernière audience, la réponse de la DASEN de passer d'une mobilité imposée de 3 ans à 5 ans n'était pas acceptable. Le Recteur et le Ministère avaient été surpris du fonctionnement spécifique du Tarn mais surtout ils avaient confirmé à la FNEC FP FO le caractère illégal de ses pratiques.**

**Le DRH du Rectorat confirme la fin du mouvement obligatoire et de la consigne liée aux établissements des enfants des AESH ...
et annonce, par la voix de la Secrétaire Générale de la DSDEN du Tarn,
la mise en place d'une mobilité volontaire !**

Après 2 ans d'interventions sans relâche, en audiences ou dans le cadre des instances, auprès de la DASEN, du Recteur et du Ministère, appuyées par le mouvement des AESH du Tarn dont dernièrement les 600 signatures sur [la pétition lancée par la Commission AESH de la FNEC-FP FO](#), les revendications des AESH se sont enfin imposées à la DASEN !

Le Directeur Général des Ressources Humaines nous l'a garanti : ces "modalités" n'auront plus cours dans le département du Tarn.

Mme la Secrétaire Générale de la DSDEN du Tarn nous a assuré qu'allait se mettre en place une "mobilité volontaire" afin que les agents qui souhaitent changer d'affectation puissent en faire la demande.

Continuons à nous organiser pour faire entendre nos revendications !

**La FNEC FP-FO va continuer à œuvrer
pour un statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL
et restera vigilante quant aux demandes de l'administration auprès des AESH !**

**Venez rejoindre les AESH de la FNEC FP-FO
en adhérant au [SNUDI FO 81](#) (AESH du 1er degré)
ou au [SNFOLC 81](#) (AESH du 2nd degré) :
c'est le syndicat qu'il vous FO !**

Syndicalement,
Amandine Becker, Secrétaire Adjointe du SNUDI **FO** 81